

Notre approche : l'advocacy et le self-advocacy

« L'advocacy » est une pratique sociale de promotion et de défense des droits des personnes dites vulnérables dont le but premier est de transformer leur situation et d'apporter un changement positif à leur vie en fonction de leurs aspirations personnelles.

Cette approche met en évidence « l'existence sociale des gens et leur pleine citoyenneté », avec l'idée d'accompagner la personne à s'approprier son pouvoir d'agir sur sa vie.

Elle peut aussi être présentée comme une pratique qui aide les gens à dire ce qu'ils veulent, à sécuriser leurs droits et à obtenir ce dont ils ont besoin en passant par l'aide d'un groupe ou d'une tierce personne.

En conséquence, l'advocacy se pratique sur le plan individuel (défense des droits, développement des compétences ou encore construction d'un lien de confiance). Il peut aussi se réaliser sur le plan collectif. Il s'agira alors de la promotion des pratiques de l'advocacy, de la lutte contre les préjugés ou encore du changement de pratiques institutionnelles.

Au CDDM, nous prôtons l'approche du « self-advocacy » puisque nous aidons la personne à se défendre par et pour elle-même. Notre aide et notre accompagnement ne se font ni devant, ni derrière la personne, mais plutôt à ses côtés.

Un document plus complet est disponible sur demande.



Nos coordonnées

Nous avons des points de service
en Montérégie. Contactez le bureau
le plus près de chez vous.

SIÈGE SOCIAL

1295, chemin de Chambly
Longueuil (Québec) J4J 3X1

Tél. : 450 674-2410

Courriel :
coordination@cddm.qc.ca

Site Web :
www.cddm.qc.ca



Pour tous les bureaux

Tél. sans frais : 1 800 567-8080
Télécopieur : 450 674-3019

2022

LONGUEUIL

Tél. : 450 674-2410

SAINT-HYACINTHE

Tél. : 450 771-1164

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Tél. : 450 684-2504

SOREL-TRACY

Tél. : 450 746-7308

VALLEYFIELD ET CHÂTEAUGUAY

Tél. : 450 370-1807

CONFIDENTIEL ET GRATUIT



COLLECTIF
DE DÉFENSE
DES DROITS
DE LA
MONTÉRÉGIE

CDDM

ENSEMBLE

POUR UNE AUTRE VISION DE LA SANTÉ MENTALE



Pour la **PROMOTION**
et le **RESPECT** des droits
individuels et collectifs
des personnes vivant ou
ayant vécu un problème
de **SANTÉ MENTALE**

Mission

Le Collectif de défense des droits de la Montérégie (CDDM) est un organisme communautaire à but non lucratif offrant aide et accompagnement en promotion et respect des droits aux personnes ayant ou ayant eu un problème de santé mentale.

Le Collectif est aussi :

- Un groupe alternatif en santé mentale
- Un groupe de revendications et de changements sociaux
- Un groupe de mobilisation appliquant les principes d'éducation populaire autonome

Énoncé de valeurs :

Le respect, l'équité, la justice sociale, l'autonomie, la solidarité, l'entraide et la démocratie sont au coeur de l'action du CDDM.



Volet individuel

Aider les personnes dans leurs démarches individuelles en matière de défense des droits.

Loi sur les services de santé et les services sociaux

- Garde en établissement
- Isolement et contention
- Autorisations judiciaires de soins
- Plaintes en santé et services sociaux
- Ouverture de régime de protection
- Refus de traitement
- Sectorisation
- Etc.

Défense des droits civils et administratifs en lien avec la santé mentale

- Sécurité du revenu
- Assurances
- Logement
- Etc.

Nous offrons également un service d'information et de référence sur les ressources disponibles.

Activités offertes

Vie associative des membres

- Conseil d'administration
- Comité de rédaction du journal
- Comité local des membres
- Comité Vigilance des droits

Mobilisation

- Ateliers sur les enjeux sociaux
- Participation à des campagnes de revendications
- Solidarité et appui à des groupes de revendications
- 15 mai Journée nationale
Non aux mesures de contrôle !

Éducation populaire autonome

- Formations sur les droits et recours
- Ciné-droits
- Café-droits
- Jeux interactifs
- Ateliers d'échanges sur les enjeux des droits en santé mentale

Pour devenir membre, contactez-nous au 1 800 567-8080

MEMBRE RÉGULIER :

Toute personne adulte vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale ou ayant subi les abus de la psychiatrie.

MEMBRE SYMPATHISANT :

Toute personne adulte qui désire s'impliquer et soutenir la cause du Collectif.

Une personne adulte peut être membre régulier du Collectif si elle habite ou si elle reçoit des services sur le territoire montérégien. Cependant, si ce membre n'habite pas le territoire montérégien, il ne peut pas être membre du conseil d'administration. Une personne adulte peut être membre sympathisant du Collectif si elle habite le territoire montérégien.

Les membres doivent adhérer aux objectifs et à la philosophie de l'organisme.